

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0395/PR/MID prescrivant le Ravalement des Façades de la Ville de Djibouti à l'occasion du 31ème Anniversaires de l'Indépendance.

n° 2008-0395/PR/MID

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISA-
TION

Date de publication

10 juin 2008

Numéro JO

n° 11 du 15/06/2008

Date du numéro

15 juin 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT